REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-042 DU 4 FEVRIER 1999

Chargeant Monsieur Kolawolé A. IDJI Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération de l'intérim de Monsieur Adékpédjou S. AKINDES, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90 - 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret n° 99-037 du 1er Février 1999 chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi, de l'intérim du Président de la République pour compter du 1er Février 1999;

D E C R E T E

Article 1er : Pour compter du 02 Février 1999, **Monsieur Kolawolé A. IDJI**, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, chargé de l'intérim du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant l'absence de **Monsieur Adékpédjou S. AKINDES.**

Article 2 : Le Présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 4 Février 1999
Pour le Président de la République absent,
le Ministre du Plan, de la Restructuration
Economique et de la Promotion de l'Emploi
assurant l'intérim,

Albert TEVOEDJRE.-

Ampliations : PR 6- AN 4- CS 2 - CC 2- CES 2 - HAAC 2- PM 4- MEHU 4 MAEC 4 - SGG 4 - AUTRES MINISTERES 16 - DEPARTEMENTS 6.